Image not found or type unknown

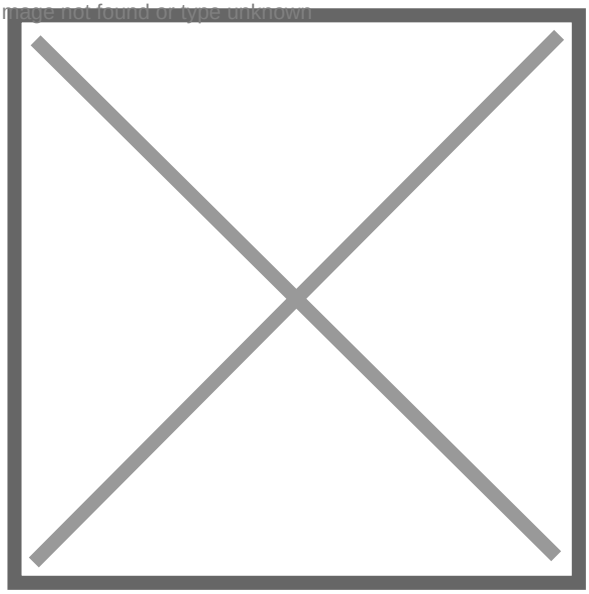

Assurance d'un prêt remis en question

Par **dounette35**, le **11/01/2008** à **21:19**

Bonjour, suite à une adoption nous avons bénéficié d'un prêt de 3600 euros à 0%.Nous devions faire assurer ce prêt et nous avons fait appel aux AGF, après avoir reçu le certificat d'assurance, l'agence nous appelle nous disant qu'il ne pouvait pas prendre en compte notre demande, que c'était passé à tort dans leur système informatique mais qu'il ne faisait pas d'assurance pour une somme si minime, on nous propose de refaire un contrat avec une assurance plus élévée.Nous estimons que nous avons été grugés et aimerions connaître nos droits et les devoirs d AGF envers ses clients dans un cas aussi déplorable.Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés